

PRÉVENIR LE RISQUE DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE,

C'EST CONSERVER SES SALARIÉS EN BONNE SANTÉ

SALARIÉS

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

EMPLOYEURS

Si la préservation de votre état de santé remet en cause la continuité de votre carrière professionnelle, contactez-nous !



Depuis plus de 10 ans l'ISTF est votre partenaire du maintien en emploi et œuvre, à vos côtés, à différents niveaux :

PRIMAIRE – AVANT QUE LES DIFFICULTÉS N'APPARAISSENT

Acteur incontournable dans la vie d'une entreprise et des travailleurs (dirigeants, managers, salariés), votre service de prévention santé au travail interentreprise vous accompagne afin de préserver le capital santé de vos salariés et ainsi, d'assurer la pérennité de votre activité.

N'attendez pas les premiers signaux d'usure professionnelle. À tout moment, nous pouvons vous accompagner dans une démarche de prévention des risques professionnels :

- ✔ **Evaluer les risques auxquels vous et vos salariés êtes exposés**
- ✔ **Définir un plan d'action pour limiter l'usure professionnelle, l'altération de la santé**
- ✔ **Agir sur la gestion des emplois et des compétences de votre entreprise**
- ✔ **Aménager des situations de travail ...**

SECONDAIRE ET TERTIARE – LORSQUE LES PREMIÈRES DIFFICULTÉS APPARAISSENT

Malgré cela, en cas d'accident du travail, de douleurs, de pathologie professionnelle mais également du fait du vieillissement, les capacités de vos salariés peuvent être dégradées. Dans ces moments difficiles, l'ISTF vous guide dans la recherche de solutions.

Le médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire sont présents pour une analyse commune de votre situation, identifier les besoins et proposer le(s) dispositif(s) le(s) plus adapté(s).

LES CONSÉQUENCES DE LA NON PRISE EN CHARGE DE LA PDP

UN COÛT FINANCIER NON NÉGLIGEABLE

- Accident du travail
- Reconnaissance MP
- Arrêts de travail (remplacements avec recours à intérim / CDD)
- Aménagements des postes (en raison de restrictions médicales...)
- Inaptitudes (procédure de recrutement à engager)
- Majoration du taux de cotisation de la sécurité sociale

UN FONCTIONNEMENT ALTÉRÉ DE VOTRE ENTREPRISE

- Diffusion de la charge de travail sur le collectif qui compense l'absence
- Une baisse de productivité et une perte de la qualité
- Altération du climat social (climat propice aux conflits, à la démotivation)

LA PERTE DES COMPÉTENCES CLÉS ET NÉCESSAIRES À LA SANTÉ ÉCONOMIQUE DE VOTRE ENTREPRISE



L'inaptitude n'est pas une fatalité, mobilisons-nous ensemble pour préserver l'employabilité.



15 rue de l'inondation B.P.38 - 76401 Fécamp
Cedex Tél : 02 35 10 10 32
Fax : 02 35 10 10 33
Cabinet médical annexe de Saint-Valéry-en-Caux
Tél : 02 35 97 01 23



présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
NORMANDIE

Démarche de
progrès
en santé
au travail

